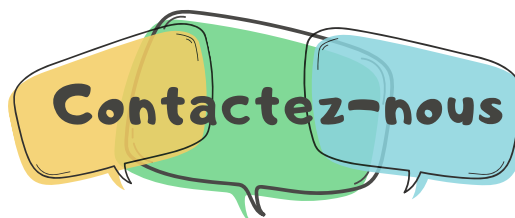
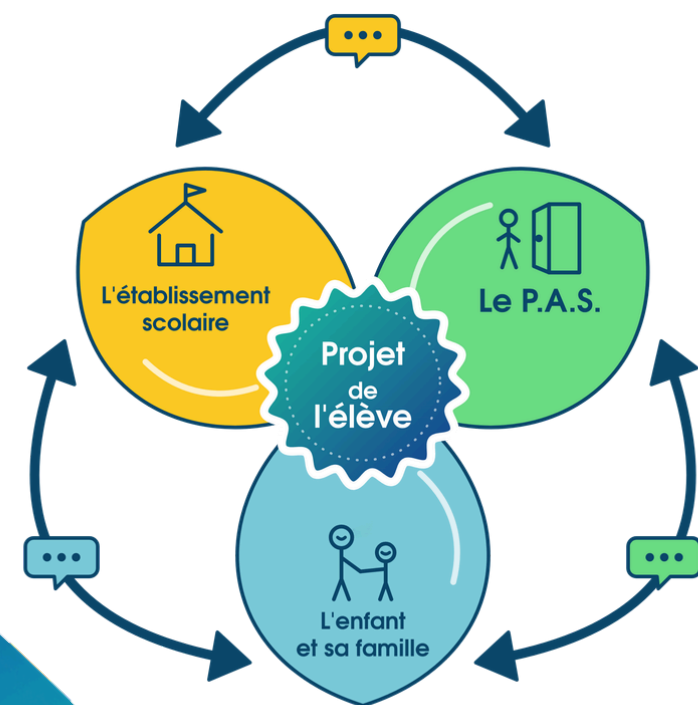


LES DIFFÉRENTES MISSIONS :

- 1 Personnalisation :** Répondre aux besoins spécifiques d'un élève
- 2 Élève en attente :** d'établissement médico-social
- 3 Conseils aux directeurs d'écoles et chefs d'établissements :** pour les aides humaines
- 4 Accessibilité :** une école pour tous



Adresses mails :

Secteur Waldeck :
pas-waldeck@ac-lyon.fr

Secteur Chambon:
pas-chambon@ac-lyon.fr

Secteur Bruneaux:
pas-bruneaux@ac-lyon.fr

Secteur Unieux :
pas-unieux@ac-lyon.fr



Permanence téléphonique :

07.43.12.22.53

Tous les lundis, mardis et
jeudis
En période scolaire
De 8h à 17h



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Loire



Un appui
pour apprendre
et s'épanouir
dans son parcours
scolaire



Une équipe
pluriprofessionnelle pour
favoriser la **scolarisation**
de **tous les élèves** ayant
des **besoins spécifiques**,
de la maternelle au lycée
(établissements publics et
privés).



Qui peut saisir le P.A.S. ?

Les parents ou les représentants légaux,
l'élève majeur, les directeurs et chefs
d'établissements ou les enseignants

A qui s'adresse le P.A.S. ?

Le P.A.S. s'adresse à tous les élèves ayant
des besoins particuliers, en âge d'être
scolarisés, avec ou sans reconnaissance
de handicap

Dans quel but ?

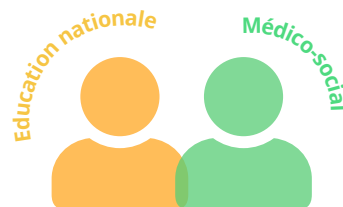
Apporter de manière souple et réactive des
appuis aux élèves, à leur famille et aux
professionnels de la communauté scolaire sur
une durée d'intervention limitée dans le temps.

Comment ?

Transmission par mail des fiches saisines
au P.A.S. de secteur, téléchargeables sur
le site : les2collines.org

L'équipe du Pôle d'Appui à la Scolarité

Une équipe de professionnels pouvant mobiliser des
compétences complémentaires issues de
l'Education Nationale ou du Médico-Social en
fonction des besoins repérés



Des enseignants et des éducateurs
spécialisés

Une psychologue et une équipe paramédicale

Un(e) chef(fe) de service



Le P.A.S. peut

- Intervenir dans l'établissement scolaire
- Apporter un regard croisé et pluridisciplinaire
- Proposer des aménagements pédagogiques et éducatifs
- Proposer du matériel pédagogique adapté
- Favoriser le lien entre les professionnels



Le P.A.S. ne peut pas

- Effectuer des diagnostics
- Travailler sans l'adhésion de la famille
- Faire du soutien scolaire
- Se substituer aux services sociaux, médico sociaux ou de soins

Parcours d'accompagnement par le Pôle d'Appui à la Scolarité

